

# Budget 2017 : le gouvernement perd sa majorité

Les députés de gauche ont infligé deux revers successifs et cinglants aux ministres des finances et du budget.

LE MONDE | 20.10.2016 à 10h39 | Par [Patrick Roger](#)

Y a-t-il encore une majorité dans l'Hémicycle ? Au vu du déroulement de la séance de mercredi soir 19 octobre à l'Assemblée nationale, le doute est permis. Cette séance, lors de laquelle avait été réservée la discussion de trois articles du [projet de loi de finances \(PLF\) pour 2017 sensibles](#), le gouvernement s'est résigné à un compromis sur le premier et a essuyé un revers sur les deux autres.

L'attitude des deux ministres présents au banc du gouvernement, le ministre des finances, Michel Sapin, et le secrétaire d'Etat au budget, Christian Eckert, ne trompait pas : ils ne s'attendaient pas à [voir](#) ainsi la majorité se [désagréger](#) et une bonne partie des députés socialistes s'affranchir sans état d'âme des consignes gouvernementales. Cette fin de quinquennat est terrible : rien, décidément, ne se passe comme prévu. Récit d'une pièce en trois actes.

- **Acte I, l'impôt sur les [sociétés](#)**

C'est un des articles-clés de ce PLF : il prévoit de [ramener](#) le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) à 28 % en quatre étapes pour toutes les entreprises en 2020. Dès 2017 pour les petites et moyennes entreprises (PME) jusqu'à 75 000 euros de bénéfices ; en 2018 jusqu'à 500 000 euros de bénéfices ; 2019 pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard d'euros sur l'ensemble de leurs bénéfices ; 2020 pour toutes les [entreprises](#).

La commission des finances, elle, avait adopté un amendement alternatif prévoyant non pas d'étendre la baisse de l'IS aux grandes entreprises, mais d'appliquer un taux réduit de 15 % à davantage de PME, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros. Pour Karine Berger (PS, Hautes-Alpes), qui présentait l'amendement, « *ce ne serait que [justice](#), car le taux effectif qui s'applique aujourd'hui aux grandes entreprises est déjà de 15 % contre 39 % pour les PME* ». La députée, cependant, entrouvrait une porte en proposant que cette baisse appuyée de l'IS pour les PME soit adoptée tout en conservant le dispositif prévu par le gouvernement pour les grandes entreprises. Ce qui aurait pour conséquence d'en [accroître](#) le coût. « *La décision vous revient, il ne tient qu'à [vous](#) de [lever](#) le gage* », concluait-elle en s'adressant aux ministres.

Refus de M. Sapin. Mais, de droite à gauche de l'Hémicycle, les orateurs se succèdent pour [apporter](#) leur soutien à l'amendement. Le vent tourne. Une suspension de séance est demandée. Au retour, le gouvernement se range au compromis. Le gage est levé : il reviendra au gouvernement en place en 2019 d'en [assurer](#) le coût (non chiffré). L'article ainsi amendé est adopté.

- **Acte II, les actions gratuites**

La commission des finances avait adopté un amendement encadrant sévèrement la distribution d'actions gratuites que la [loi Macron](#) adoptée en 2015 avait largement encouragée. Initialement destinée aux start-up, les PME innovantes, elle a aussi permis aux grandes entreprises de [rémunérer](#) grassement leurs hauts dirigeants en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Bien que reconnaissant certains « excès » ou « abus », le gouvernement n'entendait pas « remettre en cause, fût-ce pour de bonnes raisons, un dispositif qui n'a que quelques mois

d'existence », ainsi que l'a souligné M. Sapin. Dans un souci de conciliation, toutefois, espérant une nouvelle fois [obtenir](#) un compromis, le gouvernement présentait un amendement rehaussant le taux de la contribution patronale sur ces actions gratuites dans les entreprises de plus de 250 salariés. « *Un dispositif équilibré* », a défendu M. Eckert.

Ce nouveau changement de pied suscite des réactions contrastées. « *Trotsky prêchait la révolution permanente. Ce gouvernement, lui, pratique l'instabilité fiscale permanente* », s'insurge Charles de Courson ([UDI](#), Marne). La rapporteure du budget, Valérie Rabault, défend quant à elle un amendement alternatif qui limite les avantages fiscaux aux seules entreprises n'ayant jamais distribué de dividendes, et la plupart des orateurs de gauche s'y rallient. Bien que Dominique Lefebvre, porte-parole du groupe socialiste, apporte son soutien à l'amendement du gouvernement, c'est celui de M<sup>me</sup> Rabault qui est adopté à l'issue d'un scrutin public qui a vu une majorité du groupe socialiste (24 voix contre 14) [voter](#) contre la position du gouvernement. Premier revers pour le gouvernement, mais le pire est à [venir](#).

- **Acte III, la taxe sur les transactions financières**

Dans ce débat, deux sujets s'entremêlent : celui du taux et de l'assiette de la taxe sur les transactions financières (TTF) et celui de l'[aide](#) publique au [développement](#) (APD), dont la TTF contribue au financement. Deux sujets qui fâchent au sein de la majorité. [François Hollande](#) s'était engagé à accroître la part de l'APD, elle a reculé depuis le début du quinquennat. Quant à la TTF, notamment en ce qui concerne son extension aux transactions dites *intra-day* (intrajournalières), faute d'accord à Bruxelles, elle se heurte au veto du Conseil constitutionnel. Impossible, explique M. Sapin, de la [mettre](#) en œuvre unilatéralement. Quant à l'APD, il consent à un geste supplémentaire en annonçant y [allouer](#) 150 millions de plus, ce qui permettra tout juste de [repasser](#) légèrement au-dessus du niveau de 2012. « *Au bénéfice de ces explications, je demande aux auteurs des amendements portant sur les transactions intrajournalières de les retirer* », conclut le ministre.

Mais rien n'y fait, même la proposition des ministres de [remonter](#) à 0,3 % au lieu de 0,2 % le taux de la TTF existante. Le gouvernement a beau [lâcher](#) du lest puis [prévenir](#) que, même votée par l'Assemblée, la taxation sur les transactions intra-day serait « *inapplicable* », l'amendement est maintenu et adopté. Une fois encore, une majorité du groupe socialiste a voté pour. Des applaudissements saluent ce « *vote historique* ». Qui probablement se heurtera de nouveau à la censure du Conseil constitutionnel. Qu'importe : le symbole est là. Le gouvernement a bel et bien perdu prise sur sa majorité.

-  [Patrick Roger](#)  
Journaliste au Monde